

PAVANETT® EV



MODE D'ACTION

EFFICACITÉ

PAVANETT® EV est un herbicide foliaire complet combinant l'action foliaire systémique de 3 substances actives complémentaires.

PAVANETT® EV agit rapidement sur les mauvaises herbes présentes lors du traitement.

Grâce à sa composition et son équilibre en substances actives, il assure le contrôle de nombreuses mauvaises herbes (*graminées, dicotylédones et la prêle*).

Le **glyphosate** : pénètre par contact les parties vertes des plantes. Systémique, il migre rapidement dans la plante vers les organes souterrains de réserve. Il agit en perturbant la synthèse d'acides aminés. Il est très actif sur les espèces graminées et efficace sur dicotylédones.

Le **dichlorprop-p** : pénètre principalement par les parties vertes. Systémique, il agit en perturbant la croissance.

Il est essentiellement actif sur espèces dicotylédones.

Le **MCPA** : pénètre par les feuilles. Systémique, il se concentre dans les zones de méristèmes et bloque la croissance. Il agit sur les nouvelles levées pendant une durée d'1 mois environ. Il est actif sur dicotylédones et cyperacées.

SPECTRE D'EFFICACITÉ – CONTRÔLE DES LEVÉES

ADVENTICES	DOSES	
	JEUNES	DEVELOPPEES
Amarante, Carotte, Dactyle, Géranium h., Robert, Ray Grass, Sénéçon	9 L/ha	15 L/ha
Avoine à chapelet, Chardons, Crépis, Érigéron, Fétuque, Géranium disséqué, Géranium mou, Houlique, Laiteron, Lotier, Matricaire, Mauve, Picris, Plantain, Prêles, Rumex, Vesce	12 L/ha	15 L/ha
Céraiste, Euphorbe, Gaudinia, Koelaria, Mouron, Pâturin, Porcelle, Trêfle, Véronique	9 L/ha	12 L/ha
Chicorée, Chiendent rampant, Épilobe, Genêt à balais, Luzerne lupuline, Ronce (automne)	15 L/ha	15 L/ha

QUAND APPLIQUER

Dés herbage de printemps

PAVANETT® EV peut être appliqué de **mars à juin** :

- 3 applications par an, par tâches (maximum 50% de la surface traitée) de mars à fin juin,
- ou une application par an, en plein, du 15 mai à fin juin.

USAGES	DOSES
Allées PJT, Cimetières, Voies de communication, Dés herbage Total	9 à 15 L/ha*

*selon la végétation à détruire, voir tableau d'efficacité.

CONDITIONNEMENT

Carton de 4 X5 L



● Optimum ● Possible ● Interdit

| Traitement par tâches uniquement de mars à fin juin. 3 applications par an maximum (50% de la surface traitée).

| 1 application par an, en plein, du 15 mai à fin juin

FICHE D'IDENTITÉ

USAGES et DOSE HOMOLOGUÉE

Dés herbage des allées de parcs, jardins publics, trottoirs, cimetières et voies de communication : 15 L/ha.

Dés herbage Total des voies ferrées et sites industriels : 15 L/ha.

A.M.M. N° 9800201 – DRE : 6H – ZNT aqua : 5 m

COMPOSITION

72 g/L de Glyphosate

54 g/L de MCPA

54 g/L de Dichlorprop-P

FORMULATION

Concentré soluble (SL)

PROFIL TECHNIQUE

COMPLET

Contrôle de l'ensemble de la végétation, graminées et dicotylédones

PERFORMANCE

3 substances actives foliaires et systémiques complémentaires

RAPIDITÉ D'ACTION

PUISSANCE DE DÉGAGEMENT

des adventices présentes lors de l'application

FAIBLE APPORT DE GLYPHOSATE

PAVANETT® EV

COMMENT APPLIQUER

1/ PRÉPARER

remplir au 1/3 la cuve d'eau claire avant de verser la dose exacte de PAVANETT® EV. Rincer 3 fois les emballages vides et verser l'eau de rinçage impérativement dans la cuve. Compléter la cuve d'eau à la quantité de bouillie nécessaire, bien agiter. L'utilisation de ZONEBLEU®, colorant temporaire et d'un adjuvant, incorporés dans la cuve, permettent de visualiser et d'améliorer l'application.

2/ TRAITER

Traiter à basse pression (2 ou 3 bars maximum) avec des buses à fente (jet plat), sur sol perméable, légèrement humide pour un bon positionnement du produit dans la couche superficielle du sol. Ne pas toucher les parties vertes des plantes à préserver (*l'utilisation de lances munies d'un cache protecteur est recommandée*). Ne pas traiter si risque de pluie dans les 6 heures qui suivent le traitement.

3/ NETTOYER

Après traitement, rincer soigneusement la cuve en actionnant la pompe afin de nettoyer aussi tuyauteries et buses. Épancher l'eau de rinçage et les reliquats de bouillie conformément à la législation en vigueur, à l'écart de tout point d'eau et de cultures, si possible sur la zone déjà traitée (ne jamais vidanger dans un caniveau, un égout ou sur une surface imperméable).

Si l'appareil est utilisé ultérieurement pour d'autres types de traitements, il est impératif de bien le nettoyer. Utiliser un nettoyant spécifique afin d'éliminer toutes traces de produit susceptibles de provoquer des effets non intentionnels lors de la prochaine utilisation du matériel.

RECOMMANDATIONS

PRECAUTIONS D'EMPLOI

Respecter les recommandations d'emploi indiquées sur l'étiquette et prendre les précautions usuelles d'emploi des produits phytosanitaires.

Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Porter des gants et un vêtement de protection approprié pendant toutes les phases de mélange / chargement et d'application.

Éviter toute contamination des eaux souterraines, de surface ou de distribution lors du remplissage, de la pulvérisation ou du rinçage des emballages et équipements de traitement. Lors de l'application, prendre toutes les mesures nécessaires (buses anti-dérives, bandes enherbées,...) pour éviter tout transfert de produit en dehors de la zone traitée, notamment sur les étangs, cours d'eau et fossés.

Traiter seulement par temps calme, sans vent et à une température comprise entre 5°C et 25°C à l'ombre. Ne pas traiter sur un terrain risquant un entraînement vers un point d'eau : ruisseaux, étangs, mares ...

En bordure de massifs de fleurs et pelouses situés au voisinage des zones traitées, laisser une bande de sécurité de 20 cm.

ATTENTION DANGER POUR LES CULTURES VOISINES, RESPECTER STRICTEMENT LE MODE D'EMPLOI

Éviter tout traitement à base de glyphosate sur les fossés en eau ou à proximité. Dans le cadre des bonnes pratiques d'utilisation, l'usage de buses à dérive limitée et / ou d'adjuvants appropriés possédant la mention « limitation de la dérive » est recommandée. Ne pas appliquer ce produit, ou tout autre produit contenant du glyphosate au-delà des doses maximum définies dans l'Avis à tous les détenteurs d'autorisations de mise sur le marché pour des spécialités commerciales à base de glyphosate.

Délai de rentrée : 6 heures.

En cas d'urgence, appelez le 15 ou le centre anti-poison puis signalez vos symptômes au réseau

Phyt'attitude n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe). Les fiches données de sécurité sont disponibles sur internet: www.quickfds.com ou auprès de Nufarm.

MENTIONS LÉGALES

AMM 9800201- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH 208 Contient du Dichlorprop-P. Peut déclencher une réaction allergique.

EUH401 : Respecter les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux masses d'eau de surface. Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit sur surfaces perméables, en plein avant le 15 mai et après le 1^{er} juillet ou par tâches (maximum 50% de la surface traitée) avant le 1^{er} mars et après le 1^{er} juillet. SPe 3 : Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 20 mètres pour les usages sur voies ferrées et sites industriels. SPe 4 : Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer sur des surfaces imperméables telles que le bitume, le béton, les pavés et dans toute autre situation où les risques de ruissellement sont importants.

P501 : Éliminer le contenu et le récipient via une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux conformément à la réglementation nationale.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto> - Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi se référer à l'étiquette du produit et / ou www.phytodata.com.

NUF12-2019 - Ce document d'information ne saurait, en aucune façon, dispenser de consulter l'étiquette. Document non contractuel.
PAVANETT® EV marque déposée groupe Nufarm. Zonebleu® Marque déposée groupe Nufarm.

VOTRE CONTACT

Nufarm S.A.S

Immeuble West Plaza
11, rue du Débarcadère
92700 Colombes – France
Tél. : 01 40 85 50 50
Fax : 01 47 92 25 45

www.nufarm.fr

Numéro d'agrément : IF00008
distribution de produits
phytopharmaceutiques
à des utilisateurs
professionnels